

COMMUNE DE GENSAC LA PALLUE (CHARENTE)  
Délibération n° 2024-03-007CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2024  
Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	17
Présents :	13
Pouvoirs :	3
Excusés :	3
Non participé au vote :	0
Votants :	
* voix pour :	16
* voix contre :	0
* abstention(s) :	0

**Vendredi 5 avril 2024, à 18h30, en vertu de la convocation du vendredi 29 mars 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Madame DELESQUE Patricia, 1<sup>ère</sup> adjointe, par suppléance, pour le Maire empêché.**

**Etaient présent(e)s** : Mme DELESQUE Patricia, 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme BOUETARD Sabrina, M. BOURGEOIS Vincent, M. DAGNAUD Christian, Mme DEHEEGER Virginie, M. EICHERT Jean-Marie, M. FAURIE Allain, M. MARAIS Alain, Mme MARTIN Caroline, Mme PENOUTY Isabelle, M. POISBELAUD Alain, M. RABY Philippe, Mme ROBERT Béatrice

**Etaient excusé(e)s** :

M. DUPUY Cédric (pouvoir à Mme DELESQUE Patricia), Mme ARNAUD Isabelle (pouvoir à Mme DEHEEGER Virginie), Mme LEOMENT Adeline (pouvoir à Mme BOUETARD Sabrina)

**Etait absente** : Mme LAFORGE Julie

**A été nommé secrétaire** : Alain MARAIS

**2024-03-007 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 – BUDGET PRINCIPAL POUR LA COMMUNE ET BUDGET ANNEXE POUR LE « LOTISSEMENT DES PROVISIONS »**

Monsieur MARAIS Alain, adjoint aux finances et Monsieur DANAY Jean-Yves, conseiller aux décideurs locaux de Grand-Cognac, présentent les différents chapitres des dépenses de fonctionnement des budgets soumis à la décision du conseil, ainsi que le détail de l'ensemble des opérations d'investissement.

A titre d'information, les budgets primitifs 2024 s'établissent comme suit :

<b><u>BUDGET PRINCIPAL :</u></b>	<b><u>BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES PROVISIONS</u></b>
Section de fonctionnement :	Section de fonctionnement :
- Dépenses : 2 761 423.63 €	- Dépenses : 2 949.04 €
- Recettes : 2 761 423.63 €	- Recettes : 2 949.04 €
Section d'investissement :	Section d'investissement
- Dépenses : 1 695 508.94 €	- Dépenses : 147 814.60 €
- Recettes : 1 695 508.94 €	- Recettes : 147 814.60 €

**AR Prefecture**

016-211601505-20240405-2024\_03\_007-DE  
Reçu le 16/04/2024

Le détail du budget primitif figure sur les tableaux remis à chaque élu lors de cette séance.

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** des membres présents ou représentés, les budgets primitifs 2024 du budget principal commune et du budget annexe « lotissement les provisions ».

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie conforme, le 15/04/2024

Le Maire,  
Cédric DUPUY

